



**Charte Forestière de Territoire  
Pays Cévennes**

**Programme Opérationnel  
2016-2018**

**CHARTE FORESTIERE DU PAYS CEVENNES – PROGRAMME OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE 2016-2018**

## **SOMMAIRE**

**I – Préambule**

**II – Rappel du contexte**

**III – Bilan de la Charte Forestière de Territoire de la période 2010-2015**

**IV – Programme d’actions 2015 – Préparation au programme 2016-2018**

**V – Orientations stratégiques forestières**

**VI - Objectifs de l’action de la CFT :**

**VII - Déclinaison des actions et détermination des priorités :**

**VIII – Plan d’actions opérationnel de la Charte Forestière**

**CHARTE FORESTIERE DU PAYS CEVENNES - PROGRAMME 2016-2018**

**Diagramme synoptique des actions**

**IX - Tableau des coûts**

## I – Préambule

Définie dans l'article L12 de la Loi d'Orientation Forestière n° 2001-602 du 9 Juillet 2001, une Charte Forestière de Territoire (CFT) doit permettre, par sa méthodologie de mise en œuvre, d'intégrer pleinement les enjeux liés à la forêt et au bois dans les politiques de développement local portées par les collectivités.

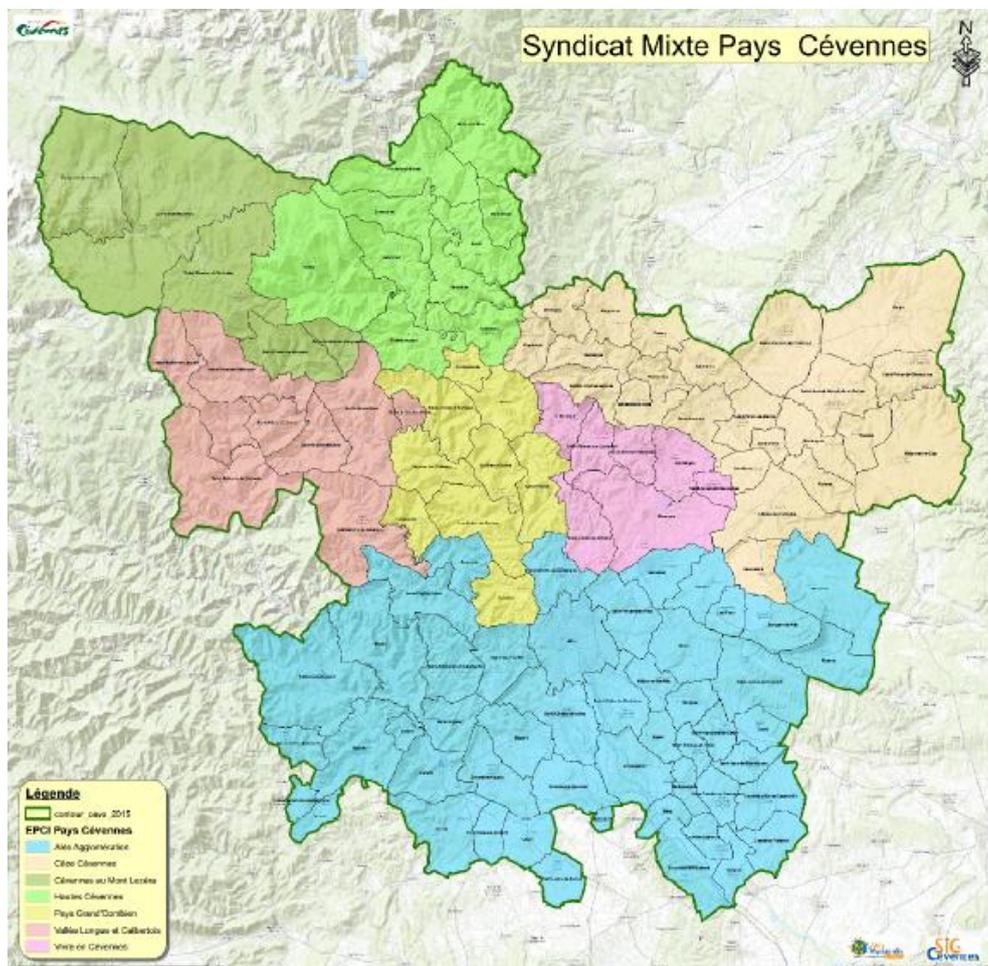
La circulaire DERF/SDF/SDIB/C2001-3004 du 15 février 2001, précise la vocation d'une Charte Forestière de Territoire : « *elle a légitimement vocation à structurer un **projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts** dans leur environnement économique, écologique, social et culturel* ».

Il existe aujourd'hui 119 CFT en France, dont 13 sont situées en Languedoc Roussillon, et qui ont fait leurs preuves sur les territoires. La Charte doit déterminer les orientations de gestion de la forêt sur le long terme et s'attacher à contractualiser les relations entre les propriétaires forestiers et les collectivités, les représentants socioprofessionnels, les représentants institutionnels, associatifs...

## II – Rappel du contexte

Le territoire de la Charte Forestière du Pays Cévennes a évolué entre 2010 et 2015, en lien notamment avec la réforme territoriale des 2 dernières années, qui a favorisé l'intégration de 3 nouvelles communes aux problématiques forestières importantes (1 commune Ardéchoise, 2 communes proches de St Jean du Gard), et a favorisé la sortie de 8 communes (au sud d'Alès Agglomération, aux zones viticoles et de garrigues) non impactées par la problématique forestière du Pays.

Aujourd'hui le territoire de la Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes s'étend sur plus de 170.000 ha, 112 communes et se compose de 153 477 habitants. La CFT regroupe des communes du Gard, de la Lozère et de l'Ardèche, représentée par la carte ci-contre :



La forêt du Pays Cévennes constitue une ressource prometteuse et peut être considérée comme « l'or vert » du territoire. Elle occupe environ 100 000 ha, soit 57 % du territoire.

Multifonctionnelle, elle mérite une gestion attentive pour plusieurs raisons :

- ✓ Une forêt bien gérée représente un gisement d'emplois et de compétences au niveau de la filière économique bois, mais aussi de services proposés aux habitants et visiteurs ;
- ✓ La forêt joue un rôle auprès de la population (+16 000 propriétaires forestiers), et des milliers d'habitants l'utilise pour ses usages : chasse, cueillette, randonnée, etc. ;
- ✓ La forêt est un facteur de risque, notamment des incendies, qui ont un effet néfaste surtout dans les secteurs où la forêt est très combustible faute d'une gestion adaptée ;
- ✓ La forêt est un poumon pour le territoire et joue un rôle clef dans la gestion des eaux (filtration, stabilisation des sols). C'est un patrimoine précieux à conserver et à gérer ;
- ✓ La forêt est par excellence un terrain où le développement durable est au cœur des enjeux : gestion à court et long terme, enjeux économiques, sociaux et environnementaux, stockage du carbone, effets importants sur les microclimats, etc.

Ces enjeux constituent la raison pour laquelle les élus du Pays Cévennes ont lancé, en 2007, l'élaboration d'une **Charte Forestière de Territoire**. Les acteurs du territoire ont partagé et construit de manière concertée des propositions pour mieux valoriser ce que représente la forêt, pour le faire vivre au profit du territoire et pour l'avenir.

La Charte Forestière de Territoire a été le fruit de 4 années de travail de concert, de la part d'élus, de professionnels de l'amont et de l'aval de la filière bois, d'usagers, d'associations, d'organismes institutionnels et techniques, de propriétaires forestiers et de gestionnaires.

Ces acteurs se sont mobilisés au cours de 3 phases d'élaboration : une étude et de mobilisation des acteurs locaux, qui a abouti à la réalisation d'un diagnostic et d'une analyse des enjeux, une définition des orientations et de la stratégie forestières et la construction du programme d'actions opérationnel. En parallèle de la CFT, depuis 2006, un pôle d'excellence rurale a été mise en place, autour de la filière bois-énergie.

La CFT a été finalisée en mars 2010, avec la mise en place dès 2009 d'actions par l'animateur – pilote de l'élaboration de la CFT ; Laurent CARBONEL.

### **III – Bilan de la Charte Forestière de Territoire de la période 2010-2015**

#### **➤ 2010**

En 2010, l'animateur de la CFT est parti, et n'a pas été remplacé. L'agence Alès Myriapolis, agence de développement économique du territoire du Pays Cévennes (avec un cœur de métier d'accompagnement de porteurs de projets et d'entreprises) a repris l'animation de la CFT avec des moyens limités (travail sur la structuration de la filière et au suivi des actions engagées à hauteur de 50 jours / an, pour un équivalent temps plein qui avait été ciblé, et ce pendant 5 ans).

L'action sur l'étude de la valorisation du Pin Maritime avait donc été lancée en 2009, ainsi que des opérations en lien avec le PER Bois Energie. Cette opération a consisté de créer 4

plateformes bois et de faire l'acquisition d'une déchiqueteuse à bois, en lien avec des projets de chaufferies bois publiques ou privées. Il a donc été question, pour le chargé de projet des filières agricoles et agroalimentaires de prendre en charge cette mission.

Son action a démarré avec le suivi de l'étude Pin Maritime, la mise en gestion des plateformes bois-énergie du Pays Cévennes, ainsi que d'une phase de travaux de mise en sécurité, d'appui aux porteurs de projet et à la rencontre des entreprises de la filière.

## ➤ 2011

L'agence Alès Myriapolis a travaillé à la structuration de cette filière et au suivi des actions engagées (en lien avec la CFT) à travers principalement :

### I - Bois-énergie :

- 4 plateformes de stockage, déchiqueteuse à plaquettes, étude sur l'offre et la demande), en lien avec la mission Bois-Energie Gard-Lozère - CCI 48.
- Finalisation des travaux. Mise en gestion par convention (avec BECL) des 4 plateformes pour permettre une distribution sur l'ensemble du territoire.
- Mise en gestion de la déchiqueteuse avec Les Jeunes Pousses, dans le but de produire des plaquettes, et pour alimenter la demande publique et privée.
- Evaluation : 28 chaudières pour 31240 MAP de plaquettes (env. 7810 tonnes) pour 31 240 000 kWh (1 MAP = 1 000 kWh) / an. 12 projets de création de chaudières.

### II - Etude de valorisation du Pin Maritime :

- Validation du travail à poursuivre avec les professionnels suite au travail élaborée en 2009-2010. Elaboration avec les professionnels du cahier des charges de l'étude de mise en marché du Pin Maritime.
- Montage des dossiers de financement pour 15000 € d'étude (Conseil Général, Conseil Régional LR, GAL Cévennes) fin 2011. Lancement de l'étude au premier trimestre 2012. Test réalisé sur des palettes Pin Maritime avant et après séchage (acheminement de la société méridionale de caisserie) au séchoir de Nogaret pour évaluer la possibilité d'une valorisation.

### III – Entreprises accompagnées / porteurs de projets (travail prioritaire d'Alès Myriapolis) :

- 5 projets de développement ou création accompagnés :
  - un constructeur bois (créé en septembre 2011, avec un fond d'amorçage de 15 k€ obtenu et 4 emplois créés),
  - une société de fabrication de palette (étude de marché en lien avec l'école des mines, suivi), de négoce et de fabrication de parquets recherche de subvention pour l'acquisition de matériel – 4 faces, étude d'un projet « pool bois »,
  - un paysagiste en diversification vers le bois-énergie, un ETF-un menuisier,

- un charpentier pour un projet d'atelier collectif bois au Collet de Dèze, aide aux orientations du statut juridique (association, GIE...), recherche de financement pour la construction du bâtiment.
- Appui d'un ETF : Aide au montage d'un dossier de financement (DDTM, Région) pour 12 700€, aide de 5104€. Dossier déposé. Instruction à venir début 2012. 3 rencontres : une entreprise pour un agrandissement et 2 entreprises en prospection.

## ➤ 2012

L'agence Alès Myriapolis a poursuivi son action d'animation de la filière (échanges dans le cadre du programme Agir, participation au réseau des animateurs des CFT en Languedoc Roussillon, réunions avec les partenaires et élus : COPIL Bois-Energie, etc, et le suivi des actions engagées de la CFT :

### I – Bois-Energie :

- Mise en gestion des 4 plateformes de stockage par délégation à BECL, et la déchiqueteuse au Jeune Pousse : 115 h d'utilisations, 1000 MAP (250 tonnes mobilisés),
- 2 actions de promotion (Génolhac, St Jean de Mar.),
- Enquête auprès des élus, avec le souhait de communiquer auprès des particuliers, intérêt des élus pour de nouveaux projets (Molières, Génolhac, Pontails),
- 1 vidéo sur l'organisation de la filière disponible sur le site internet du Pays,

### II – Etude de valorisation du Pin Maritime des Cévennes :

- Formalisation du cahier des charges de l'étude complémentaire avec les partenaires,
- Lancement de l'étude pour valider les produits bois, et étude éco. (offre / demande),
- 1<sup>er</sup> séchages réalisés chez Nogaret pour 20 à 30 % de perte.
- 1<sup>ère</sup> analyse pour agrémenter l'étude sur les produits, par le CIRAD,
- Travail avec un archi. et des entreprises en construction pour un test en Pin Maritime,

### III – Mobilisation du foncier forestier disponible :

- Enquête d'intérêts : 22 communes souhaitent communiquer auprès du particulier.
- Expérimentation à St Martin de Boubaux : 50 ha, intérêt des propriétaires pour une meilleure gestion et travail engagé avec la Coop. 30/48,

### IV - Entreprises accompagnées / porteurs de projet (travail prioritaire d'Alès Myriapolis) :

- 6 entreprises ou porteurs de projets accompagnés :
  - dans les secteurs de la construction (Alès Maison Bois : appui à la création d'une activité de construction bois, avec 3 emplois créés puis action collective sur St Julien des Points et dépôt d'un dossier AAP régional avec 1 ETF, un charpentier et un menuisier),
  - de la valorisation du Pin Maritime avec Nogaret et Jallès (définition du projet de séchage, suivi, analyse des résultats, 20 à 30% de perte, retours d'expériences).

- appui à la recherche de marchés des Jeunes Pousses pour la gestion de la déchiqueteuse, en phase de développement intéressant, et appui à la recherche de terrain pour une relocalisation de l'environnement bois énergie.

### ➤ 2013

Comme en 2012, Alès Myriapolis a poursuivi son action d'animation de la filière (avec la participation au réseau CFT, d'échanges avec l'agence de développement du Gard Rhodanien, la signature de la CFT, des actions communication sur Gard Eco et journaux locaux, réunions participatives du projet EDEC Bois), avec comme priorité un travail d'appui aux entreprises, et au suivi des actions engagées :

#### I – Bois-Energie :

- Suivi de la gestion des outils du Pays Cévennes, avec 3 plateformes qui fonctionnent :
  - Massillargues avec Environnement Bois Energie : 200 tonnes de plaquettes, 1 semis de 25 tonnes de pellié sur 2012-2013,
  - St André de Lancize avec S. Louche : dépôt de bois et palettes de granulés,
  - St Jean de M. avec Les jeunes pousses : 50 tonnes de plaquettes,
  - Activité de la déchiqueteuse : 816 heures pour un volume de 1180 m<sup>3</sup> de bois (peuplier, résineux, sarments de vigne, etc.), environ 300 tonnes (depuis 2011).
- Relance du marché de gestion des outils, rédaction des cahiers des charges pour l'appel à candidature de gestion pour la nouvelle gestion,
- Projet d'E.On : lancement d'un questionnaire sur le Pays Cévennes avec le Pays Gorges Causses Cévennes, rencontre avec E.On pour l'intérêt lié aux plateformes bois. Discussion des actions possibles (Appel à initiative) : châtaigneraie, PMPFCI, positionnement outils bois, association bois cévenol, pôle ressource à Rohegude.

#### II – Etude de valorisation du Pin Maritime des Cévennes :

- Etape d'avancement, rencontres avec les entreprises, présentation au groupe de travail du rapport intermédiaire, etc.) : résultats intéressants à l'issue des tests, à finaliser avec un test grandeur nature,
- Rapprochement de FIBOIS Drome-Ardèche sur le travail engagé (étude similaire) avec le CIRAD, la Coop FPLG pour une coordination et une contribution des travaux, travail auprès de Jallès en commun,
- Suivi d'un projet de diversification des arbres aromatiques et médicinales (définition des espèces : Pin maritime, Bouleau et Cormier),

#### III – Mobilisation du foncier forestier disponible :

- St Martin de Bbx et de St Julien des Points : réflexion de pistes multifonctionnelles PMPFCI sur 2 ASA DFCI, étude des règles fiscales pour le portage du projet, sans suite,

#### IV - Entreprises accompagnées / porteurs de projet (travail prioritaire d'Alès Myriapolis) :

- 7 entreprises ou porteurs de projets dans les secteurs :
  - associatifs (Asso. Bois Cévenol et SCIC) pour le regroupement de propriétaires, de collectivités, de professionnels et d'institutionnels, en lien avec le GAL Cévennes, la région et le conseil départemental pour la demande de financement pour l'association et un projet de SCIC.
  - bois-énergie a été ciblé avec l'appui de l'entreprise Les Jeunes Pousses sur les recherches d'utilisations, en développement,
  - de l'agrandissement ou de développement à travers la recherche de terrains de l'entreprise Environnement Bois Energie, Carvalho et GEMBOIS, avec des propositions sur l'ensemble du Pays et d'une étude d'implantation sur la ZA Humprey Davy.
  - L'exploitation forestière pour une diversification en bois-énergie d'un ETF 5C. Gaubert) avec des mises en relation avec EBE ou BECL pour la distribution.
  - construction, Alès Maison Bois crée un poste de commercial.

#### ➤ **2014**

En 2014, Romain Biau, l'animateur en charge des projets bois à Alès Myriapolis n'a pas été remplacé pour suivre les actions engagées au niveau de la CFT. Stéphanie Rodes a suivi l'étude Pin Maritime et la gestion des plateformes bois. M. Biau est revenu à Alès Myriapolis fin 2014, avec des projets d'entreprises en développement.

#### I – Bois-Energie :

Les plateformes bois et la déchiqueteuse ont été remises en gestion en 2014 jusqu'à fin 2015, 3 plateformes ont fonctionnées avec environ 150 tonnes de plaquettes réalisées, 1 semis de 12 tonnes de pellets, du dépôt de grumes et de palettes de granulés, 1 plateforme louée non utilisé à cause d'un retard de contrat avec le groupe E-On, qui a débuté en 2015 (Coopérative Forêt Privée 30-48).

Déchiqueteuse : 700 MAP et 40h de location. L'outil a permis à l'entreprise de conforter son activité en hiver et prévoir des projets structurants et créateurs d'emplois (2 emplois depuis 2012 + 3 emplois sur 2015-2018), ainsi qu'une diversification importante amenant à créer une nouvelle entreprise : Gard' Bois pour un démarrage en 2015, et un marché important dans le Vaucluse.

Le Pays Cévennes décide de vendre les plateformes de stockage et la déchiqueteuse.

#### II – Etude de valorisation du Pin Maritime des Cévennes :

L'étude Pin Maritime est arrivée à terme en 2014, avec une présentation du rapport final de l'étude menée par la coopérative forêt privée 30-48 et le CIRAD :

Le Pin maritime des Cévennes (perçue comme essence invasive avec une qualité de bois très variable par l'absence de sylviculture, bois nerveux), actuellement peu valorisé sous forme de produits à forte valeur ajoutée, présente cependant des potentialités technologiques, et son image de marque doit être améliorée.

Les essais - expérimentations conduits sur un échantillonnage de grumes choisies ont donné des résultats prometteurs. Des prototypes de carrelets 3-plis (poutre) sans problèmes de fabrication ont été réalisés, avec des qualités d'aboutages conformes aux normes, un prototype menuiserie a été fabriqué au CIRAD et présenté au Carrefour international du bois.

L'ensemble des résultats met en évidence des potentialités d'utilisation. Les bois utilisés pour les essais et expérimentations ont été choisis, mais correspondent à une qualité qui n'est pas exceptionnelle dans les Cévennes. Envisager une meilleure valorisation de ces essences par rapport aux utilisations actuelles à faible valeur ajoutée implique de cibler les meilleures qualités de la ressource afin d'assurer la qualité des produits finaux avec des rendements matières et financiers acceptables. Les problèmes de difficultés d'approvisionnement et de mobilisation des bois restent posés.

Pour promouvoir son utilisation, il apparaît nécessaire de lancer une opération pilote mettant en œuvre du Pin maritime, et qui doit être organisée par les pouvoirs publics. La réalisation de ce type de chantier, aménagement d'un édifice public par exemple, ne peut être envisagée qu'en impliquant un ou plusieurs opérateurs privés. La scierie Jallès apparaît bien positionnée pour en être une des parties prenantes. Une telle opération aura pour finalité de faire la démonstration des possibilités d'utilisations pour des emplois à forte valeur ajoutée, et d'initier ainsi une dynamique de développement à son utilisation.

### III - Entreprises accompagnées / porteurs de projet (travail prioritaire d'Alès Myriapolis) :

2 entreprises ont donc été accompagnées fin 2014, pour la recherche de terrain pour un redéploiement :

- Les Jeunes Pousses et Gard' Bois, avec la création d'une structure bois à part entière, et la création de 2 à 4 emplois sur 3 ans et un programme d'investissement de 400 à 600 k€. Perspectives sur le bassin Alésien.
- Environnement Bois Energie, avec le ciblage d'un seul site pour l'ensemble des activités, la création de 3 emplois sur 3 ans avec un programme d'investissement de près de 1 200 000 €. Perspective au nord d'Alès.

### ➤ 2015

Le Pays Cévennes a souhaité confié à l'agence Alès Myriapolis un travail sur la filière bois, d'animation et de réalisation d'actions sur une durée de 50 jours, avec la répartition ci-dessous :

| <b>2015 - ANIMATION DE LA CFT DU PAYS CEVENNES - REPARTITION PAR ACTIONS</b> |                       |                 |
|--|-----------------------|-----------------|
| <b>ACTION</b>  | <b>NOMBRE DE JOUR</b> | <b>BUDGET</b>   |
| I – Animation - Préparation programme 2016 - 2018                            | 9                     | 2 475 €         |
| II – Valorisation du Pin Maritime  | 2                     | 550 €           |
| III – Bois Energie   | 11                    | 2 750 €         |
| IV – Investissement des entreprises  | 11                    | 2 750 €         |
| V – Mobilisation de bois   | 2                     | 550 €           |
| VI – Suivi de l'AMI  | 5                     | 1 375 €         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>50</b>             | <b>10 450 €</b> |

## **IV – Programme d’actions 2015 – Préparation au programme 2016-2018**

### **➤ Action I – Animation**

Il s’agit ici de poursuivre le travail d’animation et du suivi administratif de la CFT autour des actions citées, et prioritairement de préparer le programme d’actions pour 2016, 2017 et 2018. Ce travail a été organisé par des réunions d’échanges avec les entreprises (Environnement Bois Energie, Les Jeunes Pousses – futur Gard’ Bois, Jallès, Bois de France, etc.) et les partenaires (CRPF, Coopérative Forêt Privée Lozérienne et Gardoise, COFOR Gard, URCOFOR, élus du Pays Cévennes, etc.), avec l’organisation d’un comité de pilotage dans le but de valider les actions et de réellement lancer la CFT.

### **➤ Action II - Valorisation du Pin Maritime / Pin Laricio**

Le travail a consisté à mettre en perspective les études précédentes (2009 et 2013) et de passer dans une phase opérationnelle, notamment autour de la production de parpaing bois massif (brique pleine, en lien avec le pôle bois de Marvejols pour des tests en déroulage du pin laricio) et en lien avec les entreprises (scieries, coopérative bois, etc.).

Il sera également important de suivre le projet de maison médicale de Cendras en bois local (scierie Nogaret), avec une construction à l’automne 2015 – hiver 2016, et de le valoriser auprès des élus et des entreprises en 2016.

Des réflexions sont en cours entre la coopérative FPLG, la scierie Jallès et un industriel belge pour la mise en œuvre d’un plan socio-économique pour des débouchés importants en production de nouveaux produits et parpaing massif pour le marché européen. Une rencontre est prévue au mois d’octobre pour avancer sur les possibilités d’investissements.

Un rapprochement entre le pôle bois de Marvejols (Lozère) et la scierie Jallès est en cours pour l’identification de potentiels de production en planchette à destination de l’emballage (caisse de vins).

### **➤ Action III – Gestion des plateformes bois (vente des outils) et suivi filière**

L’intérêt porte sur l’optimisation des conditions de mise en vente des plateformes bois énergie du Pays Cévennes et de la déchiqueteuse à bois, le suivi administratif de la vente et la rédaction de l’ensemble des documents pour la mise en œuvre du paiement. Cela passe par la rencontre avec les collectivités, les entreprises intéressées et les référents experts (service juridique, notaires, etc.).

En termes de suivi et d’organisation au niveau de la filière, il s’agit d’accompagner et de suivre la Coopérative FPLG qui a pour objectif de prendre en gestion la plateforme de Concoules, pour en faire une zone de transformation et de stockage afin de répondre à la demande locale en bois énergie, notamment sur Génolhac.

Une orientation technique et de stockage est envisagée, en lien avec le besoin du pôle bois de Marvejols (besoin de volume) et afin d’avoir un lieu de grande disponibilité en qualité déroulage de pin maritime et un lieu d’aspersion du bois (bleuissement du pin, donc besoin

de faire ruisseler de l'eau pour éclater les champignons, en lien avec la ressource d'une industrie agroalimentaire qui utilise beaucoup d'eau).

➤ **Appui IV – Investissement des entreprises**

A ce niveau, la demande des entreprises du Pays Cévennes est importante pour le développement des activités économiques et de l'emploi. L'intérêt se porte sur l'appui des porteurs de projets et des entreprises pour la création d'activité, le montage de dossier de subventions et de réponses aux appels à projets du secteur, de la recherche de bâtiments et de terrains, etc.

L'accompagnement a été réalisé auprès des Jeunes Pousses (activité paysagiste en diversification bois-énergie, et la création de Gard' Bois : <http://www.gardbois.fr>), l'appui à la recherche et l'achat d'un terrain d'1.5 ha pour un déploiement important (création de 3 à 5 emplois). Environnement Bois Energie a également été appuyé pour le montage d'un dossier de subvention (AAP), l'appui à la recherche et l'achat d'un terrain d'1 ha pour le déploiement de l'activité (création de 3 à 5 emplois) et surtout le regroupement de 3 sites actuels en un seul.

Au niveau de la gestion de la plateforme de Concoules, le développement d'une nouvelle entreprise de bois de chauffage est envisagée pour 2016.

➤ **Action V - Mobilisation de bois (foncier, aménagement, regroupement, etc.)**

L'action de mobilisation de bois et des questions d'aménagements est importante sur le territoire face au morcellement du foncier et de « non gestion » de l'espace forestier.

A ce niveau des actions doivent être engagées, ce que propose le syndicat mixte de la vallée du Galeizon, au sein d'un territoire regroupant 5 communes du Pays Cévennes (Cendras, Soustelle, St Paul Lacoste, Lamelouze, St Martin de Boubaux). Pour 2016, il est envisagé de réaliser des actions de regroupement de parcelles communales et/ou privées (diagnostic et identification), l'exploitation et la valorisation (sensibilisation des propriétaires, regroupements de parcelles pour optimiser, mobilisation des bois, gestion à moyen et long terme, etc.).

Il est envisagé d'autres actions de ce type sur d'autres territoires du Pays Cévennes, comme la communauté de communes des Hautes Cévennes, où l'intérêt de la gestion sylvicole et de mobilisation de bois est prégnant sur le paysage mais aussi sur l'activité économique.

Cette problématique est couplée aux problèmes de dessertes et d'accès routiers, qui n'ont jamais été traité au sein de la CFT.

Il s'agira donc de prévoir un accompagnement d'un professionnel de la gestion du foncier, visant le regroupement de parcelles ou uniquement de la gestion de plusieurs parcelles (si regroupement en ASLGF, ASL, etc.) ; gestionnaire forestier, appui d'un notaire sur les échanges, plan de formation aux propriétaires privés dans la gestion (PSG, etc.).

➤ **Action VI - Appel à manifestation d'intérêts – Secteur Aigoual - Cévennes (AMI)**

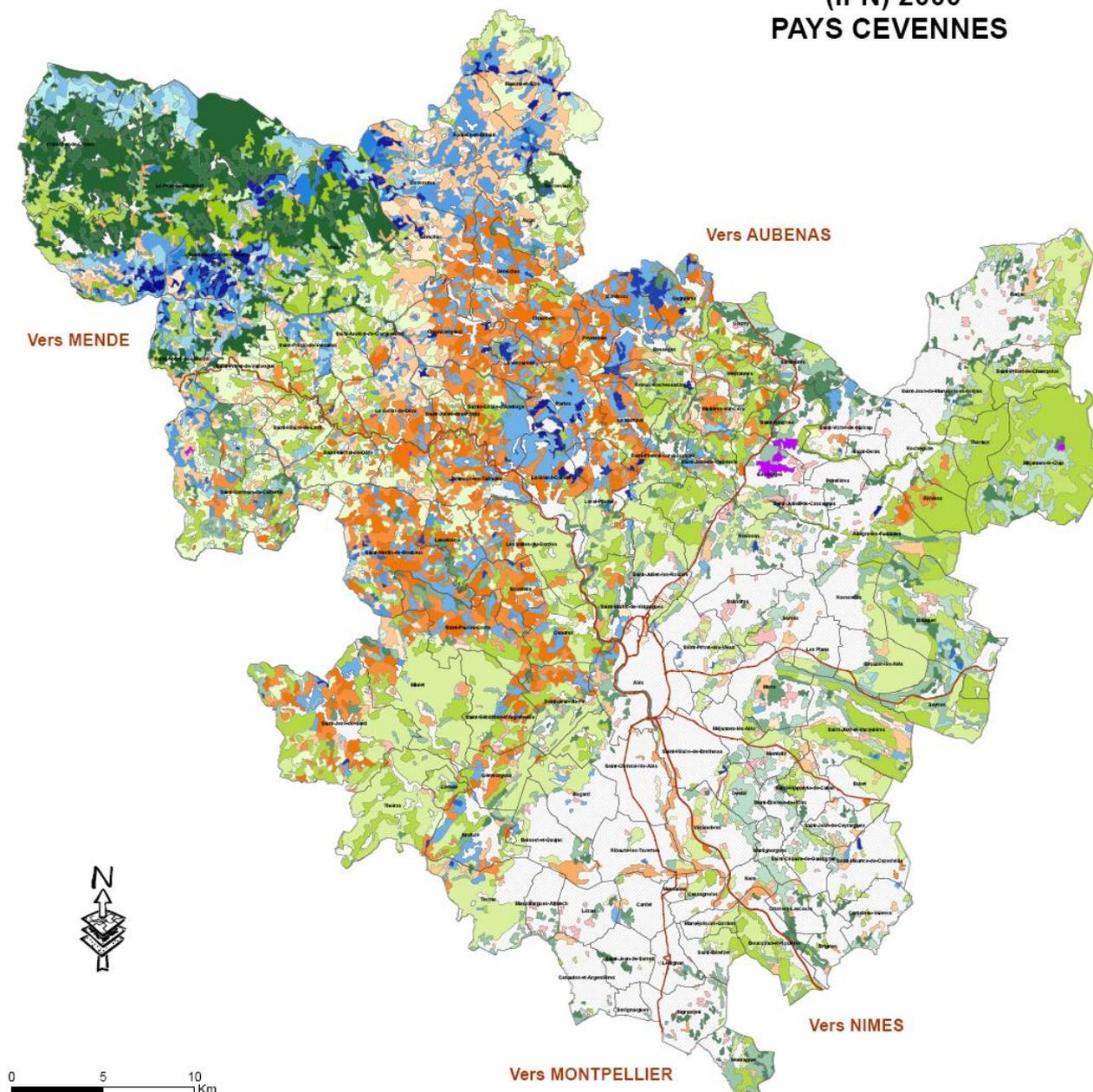
Il s'agit d'appuyer les acteurs qui candidatent à l'AMI Cévennes – Aigoual (EBE, etc.), au dispositif national, et de coordonner les actions avec les communautés de communes, ici la CC des Hautes Cévennes, avec le CRPF LR, pilote du projet.

**V – Orientations stratégiques forestières**

Le Pays Cévennes présente un potentiel économique important, avec un gisement de peuplements forestiers à valoriser. Les ressources locales sont spécifiques et très variées, bien que marquées par des essences phares telles que le châtaignier et le pin maritime (qui représente plus de 20 000 ha sur environ 100 000 ha de forêt du pays).



**Inventaire Forestier National  
(IFN) 2000  
PAYS CEVENNES**



En Cévennes, il existe un lien intime et ancien entre l'homme et son environnement agricole et forestier. Ce lien constitue le fil directeur de l'action du Pays Cévennes au travers de la Charte.

La présence et les activités humaines en forêt sont garantes de la préservation de l'environnement, des patrimoines et des paysages, d'une sensibilité diminuée aux risques d'incendie de forêt, de la durabilité des actions de gestion forestière, de la pérennisation de débouchés économiques à travers la structuration de filières socio-économiques et d'activités liées à la valorisation de la forêt (tourisme, loisirs, etc.). Il convient donc de favoriser les différentes formes de valorisation des ressources forestières du Pays Cévennes (remise en valeur agricole, activités pastorales et forestières, tourisme, loisirs, ...), afin de renforcer durablement l'attractivité économique du Pays et contribuer à la vitalité des Cévennes.

La conclusion de tous les acteurs du Pays Cévennes va dans le même sens : il est important d'agir pour faire de la forêt un moteur du développement durable du territoire et éviter qu'elle ne devienne une menace pour la qualité de vie et d'activités du Pays Cévennes.

L'objectif politique premier de la Charte est de **maintenir durablement la présence et les activités humaines en Cévennes, notamment dans l'espace forestier.**

#### **VI - Objectifs de l'action de la CFT :**

Le projet politique de revitalisation socio-économique du territoire forestier vise différents objectifs :

- ✓ **préserv**er l'**identité cévenole**, caractérisée par un mode de vie attractif, apprécié et recherché par les habitants des Cévennes et les visiteurs de passage.
- ✓ **renforcer l'attractivité des Cévennes pour les actifs**. Il s'agit de favoriser la création d'emplois et de pérenniser les revenus des actifs cévenols. Cela passe notamment par la requalification des métiers et activités liés à la forêt et au bois,
- ✓ pour les acteurs locaux, de **se réappropri**er les **espaces forestiers**, en leur redonnant une valeur d'avenir au plan économique et touristique notamment,
- ✓ **conforter le développement socio-économique de l'espace forestier**, à partir de projets générant des produits et sous-produits de la forêt et du bois, avec une diversification et une transformation locales, autant que possible.
- ✓ **structurer des filières socio-économiques** (agriculture, sylviculture, pastoralisme, tourisme, loisirs, ...) par l'organisation, la diversification et la sécurisation des moyens de production et de valorisation des ressources forestières.

#### **VII - Déclinaison des actions et détermination des priorités :**

En Pays Cévennes, « c'est la réalité des acteurs qui fait la réalité des actions ».

Il est important de s'appuyer et de soutenir les porteurs de projets et les entreprises, volontaires et motivés, qui initient des démarches et des projets s'inscrivant dans les objectifs politiques de développement du Pays.

Des priorités d'actions ont été proposées lors des échanges avec les acteurs, selon l'importance et la maturité de mise en œuvre pour le besoin de la filière et pour le territoire.

15 fiches-action ont été prévues, dont 6 à organiser et lancer dès l'année 2016, elles font parties de la priorité liée au développement économique de la filière en perspective de création d'emplois et de valeurs ajoutés. Il s'agira de lier ses actions avec les actions secondaires qui traitent des questions d'aménagements et de transversalités, sans oublier de traiter des actions de diversification auxquels sont attachés les acteurs.

Les thématiques de la charte sur lesquelles portent les actions sont les suivantes, et caractérisées par les priorités de mise en œuvre suivantes :

#### **Actions prioritaires : l'animation, la valorisation économique et l'emploi :**

L'économie forestière : elle concerne notamment les filières bois-énergie, bois construction, bois d'œuvre, bois d'artisanat, mais également la commercialisation des produits des cueillettes et la valorisation d'autres sous-produits. Il est important également d'accéder prioritairement à la vie de la CFT dans cette programmation. Les différents domaines concernés sont :

- Les études d'opportunité de valorisation du bois et des produits de la forêt
- La recherche et le test de nouveaux produits bois
- La modernisation et mutualisation des moyens de production forestière
- Le soutien aux entreprises d'exploitation forestière, et de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation : aide à la création, à la reprise ou à la gestion d'entreprises
- L'amélioration de la qualité de l'exploitation forestière
- Les moyens d'animation et d'ingénierie pour la mise en œuvre de la Charte (recrutement d'un chargé de mission forêt-bois)
- Les schémas de desserte en vue de la mise aux normes / création d'infrastructures

#### **Actions secondaires : la transversalité des actions liées aux actions d'aménagements de l'espace forestier et de mobilisation de la ressource**

- La structuration du foncier (Groupements forestiers, Groupements Fonciers Agricoles, Associations, actions de remembrement...)
- La valorisation économique agricole et environnementale sur la gestion de la forêt
- La préservation de l'environnement (Défense des Forêts Contre l'Incendie, régime des eaux et prévention du risque d'inondations, adaptation des pratiques forestières)
- L'incitation des propriétaires forestiers privés à la gestion forestière
- Une valorisation des actions exemplaires au sein de la charte par des actions de communication
- La formation des propriétaires privés à la gestion sylvicole de leurs espaces,

#### **Diversification des activités de la forêt**

- Les usages sociaux et innovants de l'espace forestier : méthodes d'exploitations et de transformation alternatifs, chasse, « cueillette » (châtaignes, champignons, feuillages, baies...), qualité paysagère, etc.
- L'éducation et l'animation pédagogique sur le thème de la forêt : loisirs en forêt (sports motorisés, randonnée pédestre, équestre et VTT), l'accueil du public au sein de l'espace forestier (habitants, visiteurs, ...)

## VIII – Plan d’actions opérationnel de la Charte Forestière

Au vue du bilan qui concerne la période 2010-2015, il convient de synthétiser et dire que le programme de la CFT n’a pas été lancé comme il aurait du, en commençant notamment avec le recrutement d’un animateur de CFT, malgré le travail de l’agence Alès Myriapolis, qui a travaillé sur 2 actions opérationnelles, dont une seule financée dans le cadre de la CFT.

Il convient aussi de dire que ce programme mérite qu’une volonté de mise en œuvre opérationnelle soit définie, ce qui fait l’objet de ce présent appel à projet, et que le nouveau programme répond à la fois au besoin du territoire de mettre en place des actions, mais aussi à réellement lancer ce programme.

La définition du programme d’actions est donc une **mise en œuvre opérationnelle, tel qu’il est précisé dans l’appel à projet.**

Au vue du contexte actuel de forte volonté politique des élus de réellement lancer le programme de la CFT, ce plan d’actions a fait l’objet d’une réflexion et d’une prospection auprès d’un ensemble de structures et d’entreprises afin de cibler, d’une part, les actions qui n’ont pas été lancées dans le 1<sup>er</sup> programme 2010-2015, d’autre part, de s’orienter sur de actions les plus transversales possibles et prioritaires aux regards des besoins des acteurs de la forêt au sein de la filière.

Une priorité a été donnée aux actions liées à l’animation, à l’économie et à l’emploi. Ces réunions se sont déroulées entre le début de l’été et la fin septembre 2015. Le comité de pilotage du 07 octobre 2015 a permis de valider le plan d’actions proposé fin septembre. Ce plan opérationnel est constitué de **12 fiches-action (Annexe 1)**, réparties en 7 volets nommés de A à G :

### - **A. Développement de la sylviculture**

Action A1 : Animation auprès des propriétaires privés

### - **B. Développement de la filière bois**

Action B1 : Valorisation des matériaux bois dans la filière construction, artisanat et autres débouchés

Action B2 : Aides aux entreprises en création ou en développement

### - **C. Animation de la CFT**

Action C1 : Vie de la CFT (Animation, suivi et évaluation)

### - **D. Foncier et Aménagements**

Action D1 : Amélioration du foncier forestier et restructuration par des échanges ou cessions

Action D2 : Desserte forestière vers un schéma des réseaux

Action D3 : DFCL par la gestion préventive des incendies, les interfaces forêt-habitat, documents d’urbanismes, agro-sylvo-pastoralismes

### - **E. Gestion environnementale**

Action E1 : Valorisation économique agricole et environnementale

Action E2 : Développement des méthodes d'exploitations et de transformation alternatifs et innovants

- **F. Communication - Promotion**

Action F1 : Promotion sur la valorisation du matériau bois et des projets exemplaires

- **G. Compétences - Connaissances**

Action G1 : Formation des propriétaires forestiers privés au développement de la sylviculture

Action G2 : Programmes pédagogiques d'éducatons et d'animations sur la forêt

Le diagramme synoptique ci-après reprend l'intitulé des fiches-action et des volets. Il donne un aperçu synthétique des fiches-action décrites.

**CHARTRE FORESTIERE DU PAYS CEVENNES - PROGRAMME 2016-2018**

Diagramme synoptique des actions

| Volet Sylviculture - Production   |  | Volet Aménagement du territoire  |  | Volet Communication - Engagements des acteurs   |  |
|---|--|--|--|---|--|
| <b>Action A : Développement de la sylviculture</b>  |  | <b>Action C : Animation de la CFT</b>  |  | <b>Action F : Communication - Promotion</b>   |  |
| Action A1 : Animation auprès des propriétaires privés   |  | Action C1 : Vie de la CFT (animation, suivi et évaluation)   |  | Action F1 : Promotion sur la valorisation du matériau bois et des projets exemplaires         |  |
| <b>Action B : Développement de la filière bois</b>  |  | <b>Action D : Foncier et Aménagements</b>  |  | <b>Action G : Compétences - Connaissances</b>   |  |
| Action B1 : Valorisation du matériaux bois dans la filière construction, artisanat et autre débouchés |  | Action D1 : Amélioration du foncier forestier et restructuration par des échanges ou cessions  |  | Action G1 : Formation des propriétaires forestiers privés au développement de la sylviculture |  |
| Action B2 : Aides aux entreprises en création ou en développement                                     |  | Action D2 : Desserte forestière vers un schéma de réseaux  |  | Action G2 : Programmes pédagogiques d'éducatons et d'animations sur la forêt                  |  |
|   |  | Action D3 : DFCI par la gestion préventive des incendies, les interfaces forêt-habitat, documents d'urbanismes, agro-sylvo-pastoralismes |  |   |  |
|   |  | <b>Action E : Gestion environnementale</b>   |  |   |  |
|   |  | Action E1 : Valorisation économique agricole et environnementale   |  |   |  |
|   |  | Action E2 : Développement des méthodes d'exploitations et de transformation alternatifs et innovants                                     |  |   |  |
| <b>Actions prioritaires :<br/>Animation - Economie - Emploi</b>                                       |  | <b>Actions secondaires :<br/>Aménagements, mobilisations et transversalités</b>  |  | <b>Actions de diversifications :<br/>Diversités de la forêt</b>                               |  |

## IX - Tableau des coûts

Le tableau des coûts des actions distingue les actions prioritaires pour l'année 2016, puis en 2017 et 2018.

Les actions de première priorité, qui devraient être engagées dès 2016, représentent un coût total de fonctionnement (+ frais de déplacement) de **50 000 € TTC**, et d'investissement de **125 758.00 €** sur l'année. Les autres actions (fonctionnement et investissement) représentent un coût total sur 3 ans de **207 456,00 € TTC**.

| Autres actions | Coûts d'investissement TTC |             |             |                     | Coûts de fonctionnement TTC |                    |                 |                    |                 |                    |
|----------------|----------------------------|-------------|-------------|---------------------|-----------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|--------------------|
|                | 2016                       | 2017        | 2018        | Total               | 2016 / MO                   |                    | 2017 / MO       |                    | 2018 / MO       |                    |
|                |                            |             |             |                     | jours animateur             | coûts              | jours animateur | coûts              | jours animateur | coûts              |
| A1             | 34 528,00 €                | 34 528,00 € | 34 528,00 € | 103 584,00 €        | 20                          | 4 000,00 €         | 20              | 4 000,00 €         | 20              | 4 000,00 €         |
| B1             | 4 000,00 €                 |             |             | 4 000,00 €          | 20                          | 4 000,00 €         | 20              | 4 000,00 €         | 20              | 4 000,00 €         |
| B2             |                            |             |             | 30 000,00 €         | 50                          | 10 000,00 €        | 50              | 10 000,00 €        | 50              | 10 000,00 €        |
| C1             |                            |             |             | - €                 | 30                          | 6 000,00 €         | 30              | 6 000,00 €         | 30              | 6 000,00 €         |
| D1             | 32 225,00 €                |             |             | 32 225,00 €         | 15                          | 3 000,00 €         | 15              | 3 000,00 €         | 15              | 3 000,00 €         |
| D2             | 21 000,00 €                | 5 250,00 €  | 7 000,00 €  | 33 250,00 €         | 49                          | 9 800,00 €         | 49              | 9 800,00 €         | 49              | 9 800,00 €         |
| D3             | 8 750,00 €                 | 1 750,00 €  | 8 750,00 €  | 19 250,00 €         | 23                          | 4 600,00 €         | 23              | 4 600,00 €         | 23              | 4 600,00 €         |
| E1             | 5 750,00 €                 | 5 000,00 €  |             | 10 750,00 €         | 4                           | 800,00 €           | 4               | 800,00 €           | 4               | 800,00 €           |
| E2             | 6 595,00 €                 | 4 650,00 €  |             | 11 245,00 €         | 4                           | 800,00 €           | 4               | 800,00 €           | 4               | 800,00 €           |
| F1             | 5 000,00 €                 | 5 000,00 €  | 5 000,00 €  | 15 000,00 €         | 13                          | 2 600,00 €         | 13              | 2 600,00 €         | 13              | 2 600,00 €         |
| G1             | 7 910,00 €                 |             |             | 7 910,00 €          | 8                           | 1 600,00 €         | 8               | 1 600,00 €         | 8               | 1 600,00 €         |
| G2             |                            |             |             | - €                 | 4                           | 800,00 €           | 4               | 800,00 €           | 4               | 800,00 €           |
| <b>Total</b>   |                            |             |             | <b>267 214,00 €</b> | <b>240</b>                  | <b>48 000,00 €</b> | <b>240</b>      | <b>48 000,00 €</b> | <b>240</b>      | <b>48 000,00 €</b> |

X - Annexes

Description détaillée des 15 fiches-action

## **XI. CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU PAYS CÉVENNES**

### **4.1. Durée**

La Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes est conclue pour une durée de 3 ans.

Elle pourra être reconduite et réorientée à son terme, par reconduction expresse deux fois et pour une durée de 3 ans, sur la base d'une évaluation menée sur la période de réalisation.

### **4.2. Animation et coordination**

La déclinaison des orientations de la Charte demande un travail important d'animation et de coordination, impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.

Le Pays Cévennes contribuera à **l'animation et la coordination** de la mise en œuvre des actions de la Charte, en collaboration avec les partenaires institutionnels, techniques et professionnels, ainsi qu'avec les acteurs locaux engagés dans cette démarche.

Le Pays Cévennes assurera la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études, d'opérations et de travaux mutualisés selon les volontés locales.

Pour mener à bien sa mission, le Pays Cévennes s'engage à mobiliser des moyens humains permettant l'animation générale de la Charte Forestière et son suivi, en lien avec les partenaires et acteurs locaux concernés. Le recrutement d'un chargé de mission se fera dans le cadre d'Alès Myriapolis, l'Agence de développement Alès-Cévennes.

### **4.3. Instances de décision et de validation**

La mise en œuvre des actions de la Charte s'appuie sur :

- **un Comité de pilotage partenarial** : il est chargé de suivre la mise en œuvre de la Charte. Il lui revient de valider les programmes annuels à engager, ainsi que les bilans techniques et financiers des réalisations et de contribuer à la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires. Regroupant les signataires de la Charte, il est composé de représentants des institutions, de partenaires techniques, de professionnels, d'associatifs et d'usagers. Il se réunit au moins une fois par an.
- **un groupe de travail** constitué d'élus et techniciens du pays, choisis pour leurs compétences et leurs connaissances de l'espace forestier des Cévennes. Le rôle de ce groupe est de conduire la mise en œuvre opérationnelle de la Charte, de procéder à l'évaluation des actions menées, de proposer un programme annuel d'actions (études, opérations, travaux...), de préparer les conventions particulières d'application, d'ajuster et de compléter les actions. Il se réunit selon les besoins, à une fréquence semestrielle au minimum.

### **4.4. Suivi et évaluation**

Il est procédé à :

- un suivi et un bilan technique, à fréquence annuelle, qualitatif et quantitatif, des actions engagées,
- un bilan financier et comptable annuel

- une évaluation intermédiaire au bout de trois ans, sur la base des indicateurs de suivi et de réalisation proposés pour chaque action/opération.

En particulier, une évaluation intermédiaire de la cohérence des actions engagées au regard des engagements pris est réalisée. Elle permet une appréciation de l'efficacité de réalisations obtenues et de la pertinence des moyens alloués. L'examen des résultats après les trois premières années aboutira, le cas échéant, à des réorientations ou à une adaptation des actions programmées ou engagées.

#### **4.5. Conventions particulières d'application**

La Charte donne lieu à des conventions particulières d'application conclues, d'une part entre les propriétaires et leurs représentants ou les gestionnaires et, d'autre part, selon les cas, entre une ou plusieurs collectivités territoriales, des services de l'Etat, des opérateurs économiques, des établissements publics, des associations d'usagers de la forêt ou de protection de l'environnement...

Ces conventions constituent de véritables contrats entre les partenaires d'un projet-action et engagent sur le contenu, les moyens, les délais et les résultats attendus.

Le volet opérationnel de la Charte est constitué du diagnostic (rapport de phase 1), du plan d'actions ainsi que des fiches actions élaborés lors de la phase 3 du projet.

Les fiches actions serviront de base pour la rédaction de conventions d'application qui accompagnent la mise en œuvre de la Charte.

#### **4.6. Engagement des co-signataires**

Les co-signataires s'engagent à respecter le contenu et les orientations stratégiques définies dans la Charte, à garantir au mieux l'aboutissement des objectifs fixés et la mise en œuvre des actions retenues.

Les co-signataires marquent leur engagement dans la démarche de Charte Forestière de Territoire en intégrant ce dispositif dans leur politique et en développant les actions et projets relevant de leur compétence.

L'animateur de la Charte s'engage à fournir toutes les informations techniques et financières aux représentants des signataires.

Les signataires sont régulièrement informés de l'avancement des actions de la Charte Forestière de Territoire et participent au Comité de pilotage.

Il est rappelé que la Charte constitue un cadre non figé, et donc libre et évolutif, d'actions à mettre en œuvre, sur la base de grandes orientations préalablement identifiées et partagées.

Si des actions nécessitent l'intervention de nouveaux acteurs, ils peuvent devenir soit signataires de la Charte soit partenaires techniques par la mise en place de conventions.

#### **4.7. Adoption de la Charte Forestière de Territoire**

Le périmètre d'application de la Charte est arrêté par décision du Préfet de Région.

La Charte est adoptée par les collectivités, les partenaires institutionnels et techniques, les représentants des propriétaires et des gestionnaires de la forêt, les professionnels, associatifs et usagers.

#### **4.8. Résiliation**

La présente Charte prend effet à compter de la date de sa signature.

Chacune des parties peut notifier, au terme de chaque exercice annuel (ou à chaque reconduction de 3 ans), son intention de ne pas poursuivre la mise en œuvre de cette convention.

Dans ce cas, un préavis de six mois avant la date anniversaire de prise d'effet de la présente Charte devra être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'animateur de la Charte.

## Signataires du Programme d'action de la Charte Forestière de territoire du Pays Cévennes

|  |  |   |
|--|--|---|
| M.....<br>....<br>Représentant le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes      | M.....<br>....<br>Représentant la communauté de Communes Ceze Cévennes               | M.....<br>....<br>Représentant la communauté de Communes Hautes Cévennes                |
| M.....<br>....<br>Représentant la Communauté Agglomération d'Alès          | M.....<br>....<br>Représentant la communauté de Communes Pays Grand'Combien          | M.....<br>....<br>Représentant la communauté de Communes Vallée longue et du Calbertois |
| M.....<br>....<br>Représentant la communauté de Communes Vivre en Cévennes | M.....<br>....<br>Représentant la communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère | M.....<br>....<br>Représentant le Parc National des Cévennes                            |
| M.....<br>....<br>Représentant la Région Languedoc-Roussillon              | M.....<br>....<br>Représentant le Conseil Général du Gard                            | M.....<br>....<br>Représentant le Conseil Général de Lozère                             |
| M.....<br>....<br>Représentant ARFOBOIS                                    | M.....<br>....<br>Représentant le CRPF Languedoc-Roussillon                          | M.....<br>....<br>Représentant la CCI Mission Bois Energie Gard                         |
| M.....<br>....<br>Représentant la Chambre d'Agriculture du Gard            | M.....<br>....<br>Représentant la Chambre d'Agriculture de Lozère                    | M.....<br>....<br>Représentant le SDIS du Gard  |

|  |   |  |
|--|---|--|
| M.....<br>....<br>Représentant le SDIS de Lozère   | M.....<br>....<br>Représentant la DDAF du Gard                                    | M.....<br>....<br>Représentant la DDAF de Lozère   |
| M.....<br>....<br>Représentant l'ONF Agence du Gard  | M.....<br>....<br>Représentant l'ONF Agence de Lozère                             | M.....<br>....<br>Représentant la DREAL Languedoc-Roussillon   |
| M.....<br>....<br>Représentant la Coopérative Lozérienne et Gardoise La Forêt Privée                   | M.....<br>....<br>Représentant le Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard   | M.....<br>....<br>Représentant le Syndicat des Propriétaires Forestiers de Lozère                    |
| M.....<br>....<br>Représentant la Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère                    | M.....<br>....<br>Représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard | M.....<br>....<br>Représentant la Fédération de la Randonnée Pédestre – Comité Départemental du Gard |
| M.....<br>....<br>Représentant la Fédération de la Randonnée Pédestre – Comité Départemental de Lozère | M.....<br>....<br>Représentant le Comité Départemental du Tourisme du Gard        | M.....<br>....<br>Représentant le Comité Départemental du Tourisme 48 de Lozère                      |

Après avoir pris connaissance des contenus exposés ci-avant de la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes, lesquels résultent d'un processus de concertation large et approfondi, les signataires déclarent, au travers du présent document, en approuver les finalités et s'engagent, de concert avec les responsables et acteurs locaux concernés, à soutenir au travers de leur action, les démarches et projets destinés à en favoriser la réalisation ;

Fait à Alès, le 07 octobre 2015